Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_33-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 8 janvier 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le mercredi 14 janvier 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Yannick LE MOIGNE

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_33-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-33
Objet : Inclusion – Événement parasurf BZH surf together, seconde édition en mai 2026, pointe de la Torche : subvention 2026 et signature de la convention	Classification : 7.5 – Subventions

Organe déconcentré de la Fédération française de surf, la ligue de Bretagne de surf contribue à la mise en œuvre du projet sportif fédéral sur le territoire breton.

La ligue de Bretagne sollicite une subvention d'un montant de 10 000 € (sur un budget prévisionnel de 46 000 €) auprès de la communauté de communes du Pays bigouden sud pour l'organisation de l'événement « Breizh surf together », un événement sportif et inclusif de cinq jours, d'envergure nationale, au service de l'attractivité et du rayonnement du Pays bigouden sud.

Il réunira des jeunes talents, athlètes confirmés et para-surfeurs venus de toute la France sur le site de la Torche – Plomeur avec option de repli sur Saint-Jean-Trolimon et Penmarc'h.

L'événement comprend :

- un open de France de para-surf ;
- un stage national de para-surf ;
- un championnat de Bretagne de shortboard Open et espoir.

Les objectifs principaux de cet événement sont de :

- promouvoir l'inclusion dans le sport nautique ;
- valoriser l'excellence sportive locale et nationale ;
- sensibiliser à l'accessibilité, l'environnement et à l'éducation par le sport.

30 para-surfeurs français et bretons, 130 à 140 compétiteurs pour le championnat de Bretagne ainsi que des bénévoles et des moniteurs en formation handi-surf sont attendus lors de cet événement. Jusqu'à 500 personnes du grand public sont attendues chaque jour, avec un accès gratuit aux activités et animations.

Ce projet, au-delà de sa dimension sportive, s'inscrit pleinement dans une démarche de sensibilisation à l'inclusion par le sport et de valorisation du territoire à travers la pratique du surf adapté et la promotion du sport pour tous.

Pour information, la première édition organisée en mai 2025 a rassemblé 23 partenaires, dont la commune de Plomeur, le département du Finistère (soutien à hauteur de 4 000 €) et la région Bretagne (soutien à hauteur de 1 500 €).

La commission solidarités réunie le 8 décembre 2025 a émis un avis positif quant à un soutien de l'événement, sur son volet inclusif, à hauteur de 2 000 €.

Il est donc proposé l'octroi d'une subvention de 2 000 € aux conditions suivantes :

- signature de la convention de partenariat ;
- présentation du bilan moral et financier de l'événement.

Les crédits correspondant aux montants de la subvention fléchée ci-dessus seront inscrits au budget prévisionnel 2026 soumis au vote du conseil communautaire le 12 février 2026.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_33-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-33
Objet : Inclusion – Événement parasurf BZH surf together, seconde édition en mai 2026, pointe de la Torche : subvention 2026 et signature de la convention	Classification : 7.5 – Subventions

Considérant que l'évènement « Breizh surf together » répond aux objectifs de la compétence relative à l'action sociale d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juin 2021 n° C-2021-06-10-33 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la demande présentée par la ligue de Bretagne de surf ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue une subvention d'un montant de 2 000 € à la ligue de surf de Bretagne au titre de l'année 2026 pour l'organisation de l'événement BZH surf together ;
- approuve les termes de la convention de partenariat jointe en annexe ;
- autorise le président à la signer.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)